

<b>Zeitschrift:</b>	Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses
<b>Herausgeber:</b>	Alliance nationale de sociétés féminines suisses
<b>Band:</b>	25 (1937)
<b>Heft:</b>	500
<b>Artikel:</b>	Les femmes et le renchérissement de la vie
<b>Autor:</b>	[s.n.]
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-262663">https://doi.org/10.5169/seals-262663</a>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 28.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# Le Mouvement Féministe

Parait tous les quinze jours le samedi

## DIRECTION ET RÉDACTION

Mme Emile GOURD, 17, rue Töpffer

## ADMINISTRATION

Mme Marie NICOL, 14, rue Michelini-du-Crest

Compte de Chèques postaux 1. 943

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs

Organe officiel  
des publications de l'Alliance nationale  
de Sociétés féminines suisses

## ABONNEMENTS

SUISSE..... Fr. 5.—

étrANGER... 8.—

Le numéro... 0.25

Réductions p. annoncées régulières  
Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. A partir du juillet, il est  
dû d'abonnement de 9 mois (3 fr.) valable pour la période de  
l'année en cours.

## ANNONCES

La ligne ou son espace :

40 centimes

Faire tout le bien que l'on peut.  
Aimer la liberté par-dessus tout,  
Et, quand ce serait pour un trône,  
Ne jamais trahir la vérité.  
BEETHOVEN.

## S. O. S.

Aux abonnés et lecteurs du  
Mouvement Féministe

A l'aide pour notre journal!...  
A qui, en effet, dire les inquiétudes à son sujet de son Comité directeur, sinon à ses abonnés et à ses amis? Tous connaissent sa valeur, tous savent combien est précieuse sa documentation, tous apprécieront l'aide apportée par lui, quinzaine après quinzaine, à la cause du suffrage, et tous comprennent que, si, par malheur, il mourrait un jour, il faudrait donc adopter à partir de l'an prochain le prix annuel de 6 fr.

Mourir un jour?... Mais un journal, comme une créature vivante, meurt très bien d'inanition, et si notre Mouvement n'en est heureusement pas à ce point critique, il souffre cependant d'affaiblissement. En effet, sa plus grosse source de recettes — le produit des abonnements — ne couvre guère que sa plus grosse source de dépenses — les frais d'impression. L'imprimeur à peu près payé, que l'on songe à tout le reste: affranchissement, expédition, clichés, frais généraux, frais de bureau, frais de propagande, etc., que ne couvre plus le produit des abonnements, ni celui des annonces ou des dons. Quant à la rédaction et aux collaboratrices, la première n'a jamais touché un sou depuis que le journal existe, et les frais de collaboration relèvent d'un fonds spécial, alimenté par des dons et par les subventions des Sociétés féminines, et ne figurent par conséquent pas au budget général. Dans ces conditions, est-il surprenant que les finances de notre journal soient défigurées?

Comment leur venir en aide?

D'abord, et au plus vite, remplir sa caisse vide. Une souscription est ouverte dans ces colonnes et un formulaire de chèque encarté dans le présent numéro. Abonnés de notre journal, soyez aussi généreux que possible, nous vous en prions.

Par raison, car nous ne pouvons laisser péricliter le seul organe suffragiste du pays romand.

Par devoir, pour soutenir l'effort de féministes dévouées labourant le champ aride de nos justes revendications.

Par amitié et par reconnaissance pour ce vaillant journal qui défend nos intérêts.

JEANNE VUILLOMINET.  
Présidente du Comité du  
Mouvement Féministe.

à Saint-Gall, comme membre de la Commission des programmes de Radio-Beromünster. Mme Leuch s'est informée au Palais fédéral de ce qu'il advient de notre pétition de 1931 relative à la nationalité de la femme mariée. Il n'en advient rien du tout... A l'Office fédéral du travail, des arts et métiers ont été remises nos remarques et nos suggestions sur l'avant-projet de loi sur la protection du travail à domicile.

Le rapport annuel, les comptes, présentés par Mme Grüter (Berne), accusant un déficit de 385 fr. 17 sur un total de dépenses de 4831 fr. 18, ont été votés sans discussion. Puis les affaires administratives ainsi rapidement expédiées, une intéressante discussion s'ouvrit, relative aux pleins pouvoirs à accorder au Comité central pour qu'il prenne position en faveur de telle ou telle déclaration nationale ou internationale, lorsqu'il n'a matériellement pas le temps de consulter toutes les sections. Les divers orateurs ont fait preuve d'une confiance touchante envers le Comité central, bien que Mme Gourd ait mis en garde l'assemblée contre cet oreiller de paresse; il ne convient pas que les sections, en s'en remettant trop aisément au Comité central, se dispensent ainsi d'étudier telle ou telle question. D'autre part, puisque de plus en plus on fait appel à l'opinion féminine, il faut que nous nous prononcions, qu'il s'agisse de travail féminin, d'entreprises pacifistes, ou de la reconnaissance de jure de l'Ethiopie par la Suisse.

(La suite en 3<sup>e</sup> page.) S. BONARD.

## Une femme secrétaire de l'Assistance publique à Zurich

Nous sommes heureuse d'apprendre que le Conseil Administratif de la ville de Zurich vient d'appeler une femme, Mme Amanda Gossweiler, à remplir les fonctions de secrétaire de l'Assistance publique municipale. C'est la première fois que ce poste n'est pas occupé par un homme. Et pourtant, combien mieux qualifiées que les hommes sont les femmes pour s'occuper de tant de cas de misères!...

Tout doucement, et malgré tout, l'idée chemine.



## Les femmes et la Société des Nations

### Contre la traite des femmes : la Conférence de Bandoeng

De toutes les activités sociales, malheureusement encore trop souvent ignorées, de la S. d. N., l'une des plus importantes est bien celle qui s'exerce contre l'odieux trafic de chair féminine, et qui a mis à jour avec une irréfutable netteté la situation tragique et lamentable des victimes de la traite en Extrême-Orient. Nos lectrices n'ont certainement pas oublié les articles que nous avons consacrés ici même, lors de sa publication en 1933, au volumineux rapport rédigé par une Commission de trois personnes (dont une femme) sur l'enquête menée durant deux ans et à travers quinze pays et colonies d'Extrême-Orient: rapport d'un palpitant intérêt, et qui se lit comme un roman. Mais comme un triste roman de pauvreté, d'abandon, d'ignorance et de coutumes surannées et cruelles, amalgamées avec des vices tout aussi cruels, un roman d'ignominie parfois, de misère toujours. On ferme ce livre, le cœur serré par la souffrance qu'il évoque de milliers et de milliers d'êtres humains, jeunes femmes et jeunes filles, fillettes et garçons, petits enfants des deux sexes, ... et l'on se demande, devant l'immensité de la tâche qui s'impose, comment l'on viendra à en réaliser même le début?...

E 1436.

L'une des conséquences directes de cette enquête fut la décision prise en octobre 1936 par le Conseil de la S. d. N., et cela après d'innombrables pourparlers et négociations, de convoquer en Extrême-Orient une conférence des « autorités centrales » (terminologie sous laquelle on désigne dans les Conventions et accords internationaux les autorités spécialement chargées de l'exécution des mesures contre la traite des femmes et des enfants), ceci afin d'étudier les principales suggestions formulées, tant par cette Commission d'enquête que par le Comité de la S. d. N. contre la traite des femmes. Le gouvernement des Pays-Bas ayant invité cette Conférence à siéger aux Indes néerlandaises, la ville de Bandoeng (Java) fut choisie pour son climat agréable et salubre et sa situation sur un haut plateau, et la Conférence y tint du 2 au 15 février dernier ses assises, sur lesquelles, lors de la récente session de la Commission consultative des Questions sociales, M. Ekstrand, directeur à présenté un rapport des plus intéressants, émaillé de ces détails pittoresques et vivants qui font image, bien mieux qu'une séche et théorique énumération.

Neuf gouvernements d'Extrême-Orient, ou possédant des colonies en Extrême-Orient, étaient représentés à cette Conférence, présidée comme il convenait, vu le siège de celle-ci, par le délégué hollandais, le Jr. Baud. Et notons tout de suite, car c'est un point qui intéresse nos lectrices, que deux de ces gouvernements, celui des Indes et celui des Etats-Unis (ce dernier à titre d'« observateur »), s'étaient fait représenter par des femmes, la déléguée hindoue, Mrs. Mukerjee, présidente de l'Association féminine pan-indienne, ayant même été élue vice-présidente de la Conférence. D'autre part, un bon nombre d'organisations privées, tant internationales que nationales, spécialement au courant des questions de traité en Extrême-Orient, avaient été invitées à participer à la Conférence, et parmi elles nos amies de l'Alliance universelle des Unions chrétiennes de jeunes filles, dont la délégation était dirigée par Miss Ruth Woodsmall, secrétaire générale, bien connue à Genève; puis l'Association pan-Pacifique féminine, l'Association hindoue pour l'hygiène sociale et morale, l'Association chinoise pour la

## Les femmes et le renchérissement de la vie

Nous publions ci-après le texte de la résolution votée par l'Assemblée convoquée par le groupement des Sociétés féminines genevoises dont nous avons déjà parlé. Une des nos collaboratrices reviendra plus en détail dans notre prochain numéro sur cette réunion fort réussie.

L'Assemblée de femmes, convoquée le 10 mai 1937 à la Salle Centrale par huit organisations féminines de Genève, représentant des tendances et des milieux très divers, après avoir entendu des exposés sur la question des prix du pain et du lait, vote la résolution suivante :

1. Considérant que le Conseil fédéral a solennellement déclaré que le « franc reste le franc » l'assemblée demande que les autorités tant fédérales que cantonales s'efforcent, dans l'intérêt du peuple entier, d'empêcher la hausse des prix pour les denrées de première nécessité ;
2. l'assemblée demande que le pain dit fédéral (à base de farine intégrale), qui est un aliment sain, soit fourni à la population à un prix inférieur au prix actuel ;
3. l'assemblée propose d'étudier :
  - a) en ce qui concerne la vente du pain et du lait, l'introduction d'un système de paiement au comptant ou de paiement anticipé qui permettrait un abaissement des prix ;
  - b) un prix inférieur pour le lait pris au magasin ;
  - c) la rationalisation de la vente du lait ;
4. l'assemblée, considérant l'importance du rôle des femmes comme consommatrices, demande que ces dernières soient consultées par les organismes officiels chargés du contrôle des prix, estimant, puisqu'elles supportent des charges, que les femmes doivent aussi avoir le droit de collaborer à l'amélioration des conditions économiques du pays.